



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2021

n° 16-2021

Election des vice-présidents par rang de classement

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni lundi 6 septembre 2021 à 15 heures 30 à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 27 août 2021.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Le secrétaire de séance est M. Sylvain LETOUZE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental canton de QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental canton de PONT-HEBERT
M. Jean MORIN	Conseiller départemental canton de CREANCES
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de SAINT-LO pouvoir de Mme Stéphanie CANTREL

EXCUSEE :

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale – Ville de SAINT-LO pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE
-----------------------	--

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô ;

Vu les candidatures de :

- Mme Malika CHERRIERE, pour la Région
- M. Mickaël GRANDIN, pour Saint-Lô Agglo
- Mme Emmanuelle LEJEUNE, pour la Ville de Saint-Lô
- M. Jean-Claude BRAUD, pour le Département

Vu le déroulement des quatre votes à bulletin secret,

Le résultat du scrutin est le suivant :

1^{er} tour de scrutin – 1^{er} Vice-Président

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

1^{er} tour de scrutin – 2^{ème} Vice-Président

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

1^{er} tour de scrutin – 3^{ème} Vice-Président

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

1^{er} tour de scrutin – 4^{ème} Vice-Président

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

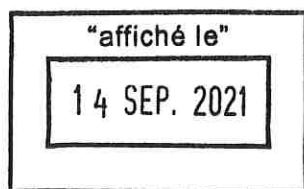
Sont élus, à l'unanimité, selon le rang de classement suivant :

1ère vice-présidente :
Mme Malika CHERRIERE, Conseillère régionale de Normandie

2ème vice-président :
M. Mickaël GRANDIN, Conseiller communautaire de Saint-Lô Agglo

3ème vice-présidente :
Mme Emmanuelle LEJEUNE, Maire de la Ville de Saint-Lô

4ème vice-président :
M. Jean-Claude BRAUD, Conseiller départemental.



POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN